



Est ce que risque l'incarcération suite à invalidation de permis

Par **herald**, le **11/02/2009** à **13:56**

je n'ai plus de permis depuis avril 2008 contrôlé deux fois par les gendarmes et les CRS sur marseille pour un contrôle d'identité j'encoure quelle condamnation je bosse comme infirmière libérale condamnée en novembre 2008 par le tgi de montpellier à 200 euros d'amende et trois mois supplémentaires je dois repasser mon code maintenant ?

Par **Tisuisse**, le **11/02/2009** à **14:39**

Bonjour,

Un bonjour, un merci, sont la base même de la politesse et aident pour recevoir des réponses.

Vous dites avoir été contrôlée 2 fois depuis avril 2008, mais étiez-vous sans permis à ce moment là ? Pour quelles raisons aviez-vous perdu votre permis ?

Si vous nous racontez tout ça en détail, nous pourrions vous aider.

Par **herald**, le **11/02/2009** à **20:48**

MERCI d'avoir répondu tisuisse

bonsoir à tous

contrôlée pour des excès de vitesse sur autoroute à 184 et 154 km/h puis sur cd et rn à 64 et 96 km/h sur un contrôle de papier centre ville marseille les CRS m ont interpellée dans le cadre d'un délit routier je suis toujours sans permis et dois passer la visite médicale le 17/02/09 .
est ce que je risque d'être incarcérée ou une grosse amende ou l'invalidation définitive de mon permis ? merci d'avance à tous ceux qui vont me répondre

Par **Tisuisse**, le **11/02/2009** à **22:52**

Pour les réponses à vos questions, vous lirez les post-it en en-tête de ce forum de droit routier, ils vous renseigneront.

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2009** à **03:22**

Bonjour

les dates des infractions et des condamnations sont importantes pour obtenir une réponse précise. Merci par conséquent d'y faire référence.